

Procès-verbal N° 11 du 31 mai 2010

Copropriétaires présents ou représentés : 622/1000. Pour la prochaine AG, les copropriétaires absents peuvent-ils donner procuration aux copropriétaires présents afin d'éviter de la reporter

Sur base d'une convocation du syndic une réunion s'est tenue le 31/05/2010 chez les Bertaux afin de prendre une décision à propos des offres reçues pour l'aménagement des 2 portails.

- 1.) Philippe Bertaux remet les 2 offres et les présente en détail
 - a. 3 demandes de prix ont été faites et 2 entreprises ont fait offre
 - b. L'entreprise AFS (Automation Fencing Security) à Rhode-Saint-Genèse pour un montant de +/- 21.000 € HTVA
 - c. L'entreprise All-Matic-Doors à Braine-L'Alleud pour un montant de +/- 10.000 € HTVA
- 2.) Dans le cas de l'offre la plus intéressante : All-Matic-Doors

Placement de poteaux de fixation métalliques et fabrication de nouveaux portiques en structure métallique sur lesquels seront fixés les portails en bois actuels comme garniture, utilisation des pièces électriques/électroniques actuelles si leur état le permet et pose de verrous électriques pour éviter que l'on force les nouveaux portiques

A.) Travaux côté nord (boîtes aux lettres)

- Déplacement latéral des portiques vers droite sur le terrain de Juan
- Passage piéton de +- à gauche en entrant
- Déplacement du parlophone et du clavier code sur le poteau en bois côté gauche en entrant qui doit être avancé comme promis à Juan en échange du déplacement latéral
- Boucle à induction « sens sortie »
- Batterie de secours de ce côté
- Petite porte côté piéton avec poignée en hauteur (sécurité enfant)
- Cellules ouverture/fermeture à placer sur petits poteaux métalliques

B.) Côté Sud

- Déplacement en arrière vers la rue de tout le portail pour laisser place à un passage « piéton » de +- à droite en entrant
- Déplacement du parlophone et du clavier code sur le poteau portique côté gauche en

entrant

- Boucle à induction « sens sortie »
- Petite porte côté piéton avec poignée en hauteur (sécurité enfant)
- Cellules ouverture/fermeture à placer sur petits poteaux métalliques

C.) Pour les deux côtés :

- Couleur des structures métalliques : grise
- Pose de pancarte : « Voiture visiteur non autorisée »

Actuellement 5.000 € ont été provisionnés pour l'aménagement des portails, l'AG décide de réclamer à chaque copropriétaire 700 € supplémentaires à verser immédiatement et en une fois afin de sécuriser au plus tôt le clos.

Une opportunité lors de ces travaux est donnée aux copropriétaires des maisons 30 et 32 non raccordées au système de parlophonie centrale d'être enfin raccordés mais à leurs frais. En effet, la société en charge de la téléphonie sera contactée pour effectuer le déplacement de leur matériel et peut effectuer les raccordements nécessaires dans la foulée. Chaque copropriétaire doit en faire la demande au syndic expresse par écrit ou par mail.

Ayant épuisé l'ordre du jour, la séance est clôturée à 10h00.